

L'insertion, le maintien dans l'emploi et la formation professionnelle des travailleurs handicapés : une priorité pour la CFDT

L'insertion de la population active handicapée (840 000 personnes) est un enjeu important. De trop nombreuses personnes handicapées pointent au chômage ; la population handicapée comprenait 154 000 demandeurs d'emploi à la fin septembre 2003. C'est le public le plus en difficulté pour accéder à l'emploi. Malgré la loi de juillet 1987 qui a engagé les entreprises publiques et privées de plus de 20 salariés à préserver dans les embauches un quota de 6% des emplois aux personnes atteintes d'un handicap, on en est aujourd'hui à un taux de 4,2 %, dans les entreprises soumises à l'obligation d'emploi. Le projet de loi que le gouvernement vient de mettre en concertation envisage plusieurs mesures pour améliorer cette insertion, et notamment la création d'un fonds sur les mêmes principes que celui de l'AGEFIPH pour les fonctions publiques, ce que demandait la CFDT.

La principale difficulté pour activer l'emploi concerne le déficit de formation des personnes handicapées : 80 % des personnes, tous handicaps confondus, ont un niveau de formation de niveau V, alors que les emplois demandent plus de qualification aujourd'hui. Par ailleurs, si les travailleurs handicapés intègrent plus facilement l'emploi aujourd'hui, ils éprouvent encore de sérieuses difficultés à accéder aux postes de responsabilités correspondant à leurs compétences et formations.

La CFDT s'investit de plus en

plus à tous les niveaux sur ce dossier, que ce soit à la présidence de l'AGEFIPH depuis septembre 2000, dans la fonction publique de l'Etat avec la signature du protocole d'octobre 2000, ou dans les entreprises avec la signature de nombreux accords.

En cette année européenne des personnes handicapées, la CFDT a franchi une étape supplémentaire en développant sa prise en charge territoriale du dossier : cela s'est manifesté par les rendez-vous du handicap qui ont réuni plus de 150 responsables à Bierville en mars dernier et par la signature de conventions entre l'AGEFIPH et douze régions CFDT.

La CFDT se fixe à présent comme objectif de développer ses interventions dans les instances de représentations des personnels (DP et CHSCT surtout). Cela passe par une grande enquête qu'elle mène actuellement auprès des CHSCT pour améliorer leur intervention sur le maintien dans l'emploi des salariés devenus inaptés.

Dans un dossier où la charge affective des représentations individuelles et collectives est déterminante, la CFDT est convaincue que la réussite suppose la mobilisation de tous les acteurs. La campagne que la CFDT Cadres a décidé de mener auprès des cadres et ingénieurs participe de cette mobilisation de toute la CFDT pour que les travailleurs handicapés trouvent toute leur place dans nos entreprises et services.